

Province de Luxembourg
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le **Jeudi 30 janvier 2020 à 20 heures**, à la Maison communale

**CONVOCAATION du
CONSEIL COMMUNAL**

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28 - Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu

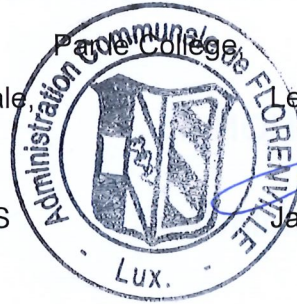
1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 19 décembre 2019
2. Stérilisation obligatoire des chats – Convention entre la SRPA et l'Administration Communale - Décision
3. Bail logement Place du Centenaire à Sainte-Cécile – Demande prolongation de trois ans - Décision
4. Règlement octroi Prime Communale - Célébration anniversaires de mariage- Approbation
5. Fabrique d'Eglise de Muno - Budget 2020 - Approbation
6. Douzième provisoire Février 2020 - Approbation
7. Achat PC guichet population - Décisions
8. Arsenal - Convention d'échange avec Idelux - Décisions
9. Lotissement « La Crottelette » à Florenville – vente lot 4
10. Création et modification d'une voirie à Florenville (Cob At Work) - Décisions
11. Entretien cours d'eau 2019- Marché conjoint - Décisions
12. Essais de géotechnique - Epioux - Marché de service - Décisions
13. Renouvellement des membres de la Commission locale de Développement rural
14. COMMUNICATION Tutelle Financière
15. COMMUNICATION Tutelle Financière

HUIS CLOS

16. Enseignement communal - Ratification - Désignation
Institutrice primaire - Remplacement - Ecole de Lacuisine -
à partir du 06.01.2020

La Directrice Générale


Réjane STRUELENS



Le Bourgmestre,


Jacques GIGOT